

Adjoint au chef de service H/F

Agent de police municipale

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2025-VERSAILLES-248

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée

SECURITE

Domaine d'activité

Prévention et sécurité

Service concerné

POLICE MUNICIPALE

Catégorie du poste

B/C

Poste ouvert aux

Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Missions principales :

1. Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs et arrêtés de police du maire sur son territoire d'intervention
- Identifier les sites et structures exposés à des risques
- Effectuer les missions de surveillance générale à pied, en vélo ou en véhicule.
- Veiller au respect du code de la route et du stationnement : Contrôles routiers et verbalisations des infractions constatées.
- Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien du bon ordre
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies
- Analyser les situations et prendre les bonnes décisions.

2. Recherche et relevé des infractions

- Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie.
- Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus
- Qualifier et faire cesser les infractions Intervenir en flagrant délit et présenter le ou les auteurs de crimes et délits à un officier de police judiciaire
- Participer à des opérations communes avec différents services de l'Etat ou municipaux.
- Rendre compte de tous crimes, délits ou contraventions
- Relever les infractions par PVe, ou procès-verbaux, transmis à l'Officier du Ministère Public.

3. Intervention de voie publique

- Porter secours et assistances aux personnes
- Intervenir d'initiative sur les crimes ou délits flagrants, et les infractions, mais aussi suite aux sollicitations des usagers ou des autres services.
- Effectuer une intervention suites à constatation de flagrants délits

4. Rédaction et transmission d'écrits professionnels

- Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité hiérarchique des événements survenus pendant le service et des dispositions prises
- Rédiger des comptes rendus de mission, des mains courantes et rapports et procès-verbaux.
- Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires

5. Commandement des interventions d'une équipe de police municipale

- Organiser et appliquer les consignes relatives aux zones de surveillance spécifiques, aux modalités de patrouille
- Transmettre, lors de la prise de service journalière, les consignes spécifiques et affecter les missions
- Analyser la situation, établir le rôle de chacun des policiers municipaux et coordonner leur intervention
- Assurer la liaison et coordonner la communication entre les agents des trois équipes, au sein de la chaîne de commandement et avec les autres intervenants
- Contrôler et faire appliquer les règles et consignes relatives à la sécurité en intervention
- Gestion des planning des agents et es congés

6. Remplacement du Chef de Service

- Assister aux réunions avec les différents partenaires
- Veiller à la stricte application des consignes
- Gestion de l'administratif du service
- Encadrement des agents lors de manifestations (sportives, culturelles...)

Missions ponctuelles :

- Encadrement de manifestations (culturelles, sportives, syndicales...)
- Heures supplémentaires obligatoires pour les besoins du service
- Sécurisation des processions religieuses, festivités militaires, cérémonies commémoratives
- Accueil téléphonique et physique des usagers
- Opérations Tranquillité Absence
- Contrôles communs avec les services de l'Etat
- Sécurisation des élections
- Renforcer l'équipe de nuit
- Participation aux séances obligatoires d'entraînement au tir
- Participation aux séances obligatoires d'entraînement au GTPI
- Participation aux séances obligatoires d'entraînement physique

Votre profil

Formation

Formation :

- Concours de gardien de police municipale suivi d'une formation initiale (Décret Police Municipale)
- Permis B
- Suivi et validation du module juridique, des FE et FPA gail, bâtons et arme létale
- Bonne condition physique

Expérience :

Oui / Expérience significative

Savoir-faire :

- Capacité à travailler en équipe
- Analyser un risque
- Communiquer et faire preuve de pédagogie
- Transmettre des informations
- Rédiger des rapports ou des documents

Savoir être :

- Sens du travail d'équipe
- Sens relationnel
- Réactivité
- Rigueur (respect des directives et des procédures)
- Réactivité (prise d'initiative dans le périmètre de ses actions)

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

Poste à 37h/semaine

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 12 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance

Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%

Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)